

Avis Réforme des Pensions

Avis présenté par le Bureau Exécutif lors de la plénière inaugurale du Parlement des Jeunes pour la session 2025-2026 sur base des travaux préliminaires de la Commission Spéciale de la session 2024-2025

Version originale

Le Parlement des Jeunes reconnaît la complexité et les défis liés à la mise en œuvre d’une réforme du système de pension luxembourgeois. Conscient que le système actuel, dans sa forme actuelle, ne pourra pas se maintenir indéfiniment, le Parlement des Jeunes considère que les propositions actuelles ne suffisent pas et qu’il reste indispensable d’examiner d’autres pistes. Il semble également essentiel que la jeunesse, représentée par ses organisations et rassemblée notamment par le Conseil National de la Jeunesse soit davantage impliquée de manière active dans ce processus de réforme.

Conscients de la diversité des approches possibles et des nombreuses dimensions que peut comprendre une telle réforme, le Parlement des jeunes souhaite partager les aspects qui, du point de vue des membres du Parlement des jeunes, méritent une attention particulière. Cet avis reflète ainsi à la fois les préoccupations et les aspirations de nos membres concernant l’avenir du système de pension.

Le Parlement des jeunes rappelle que cette réforme concerne directement l’avenir de notre génération, puisque les jeunes d’aujourd’hui seront les Cotisants de demain.

1. Harmonisation des régimes de pension spéciaux et généraux.
2. Diversification des investissements du Fonds de Compensation.
3. Révisions régulières de la réforme.
4. Abolition des plafonds de cotisation et alignement des pensions maximales.
5. Durabilité pour les jeunes :

- a. Améliorer les conditions de cotisation.
- b. Valoriser les années d'études.
- c. Exiger une réforme à moyen et long terme

6. Aligner l'âge légal de la retraite à 65 ans.

7. Pensions et égalité femmes-hommes.

8. Lutter contre la pauvreté des seniors:

- a. Relever la pension minimale afin que chacun puisse vivre dignement.
- b. Introduire des contributions de solidarité sur les pensions les plus élevées.

9. Sensibilisation et éducation financière des jeunes concernant les pensions.

Le Parlement des Jeunes,

1. Harmonisation des régimes de pension (spéciaux et général)

Appelle à une accélération de l'harmonisation entre le régime général et les régimes spéciaux de pension. Les réformes de 1998 et 2012 prévoient une convergence progressive d'ici 2040, mais nous estimons qu'il est nécessaire d'agir plus tôt.

Une harmonisation anticipée permettrait :

- a) de réduire les inégalités persistantes entre les différents régimes
- b) d'alléger la charge budgétaire que représente la double responsabilité de l'État en tant qu'employeur et financeur,
- c) et de garantir l'équité entre tous les travailleurs, sans pénaliser de manière disproportionnée les agents publics.

L'objectif est de mettre fin aux différences dans les méthodes de calcul des pensions et de construire un système plus juste, transparent et durable, capable d'inspirer confiance aux jeunes générations et de rester viable à moyen et long terme.

2. Diversification des investissements du Fonds de Compensation

Préconise que le portefeuille d'investissement du Fonds de Compensation (FDC) soit orienté de manière prioritaire vers des investissements durables et socialement responsables, et soient en alignement avec les objectifs climatiques et éthiques du Grand-Duché en évitant l'allocation dans des secteurs nocifs comme le charbon et à des entreprises qui produisent de l'énergie nucléaire, tout en donnant la priorité aux industries vertes pour tourner vers l'avenir.

3. Révisions régulières de la réforme, malgré la sensibilité du sujet.

Insiste sur la nécessité de révisions régulières de la réforme des pensions, même si le sujet demeure complexe et controversé. Un suivi rigoureux et technique est indispensable pour assurer la durabilité, l'équité et l'efficacité du système, tout en adaptant les mesures aux évolutions économiques, démographiques et sociales. En cas de besoin de concertation, les partenaires politiques et sociaux concernés, tels que les partis politiques ainsi que leurs organes de jeunesse, les syndicats, et d'autres organisations représentantes de parties différentes de la société luxembourgeoise devraient, être consultés et impliqués pour ajuster les mesures et garantir la durabilité, l'équité et la transparence du système.

4. Augmentation ou abolition des plafonds de cotisation et alignement des pensions maximales.

Demande au gouvernement de reconsidérer une augmentation ou une suppression totale du plafond des cotisations. Cette réforme serait appuyée par un modèle théorique par lequel on puisse déterminer de quelle manière on peut l'appliquer et quelles réformes supplémentaires doivent accompagner cette réforme afin de garantir une plus grande durabilité et équitabilité à long terme des cotisations de retraite et des prestations.

5. Durabilité pour les jeunes:

a) Améliorer les conditions de cotisation

Demande que les années d'études et de formation suivies par un adulte dans le cadre d'une reconversion professionnelle imposée par des circonstances indépendantes de sa volonté, comme une perte d'emploi à cause d'une faillite ou une restructuration économique, soient prises en compte dans le calcul des droits à la retraite.

b) Valoriser les années d'études

Félicite aussi que la réforme du système de retraite envisagé par le gouvernement inclut toujours les périodes d'études supérieures dans la cotisation des retraites. Cette reconnaissance du parcours éducatif favorise l'inclusion des jeunes dans le système de pension dès leur entrée sur le marché du travail.

c) Exiger une réforme à moyen et long terme

Recommande que les futures réformes du système de retraites soient conçues pour assurer la stabilité à long terme, avec un horizon d'au moins 10 à 15 ans, afin de garantir une prévisibilité et une confiance durables chez les assurés. Les ajustements fréquents, comme tous les 3 à 4 ans, génèrent de l'incertitude, en particulier pour les jeunes générations.

6. Aligner l'âge légal de la retraite à 65 ans.

Considère que l'âge réel de départ à la retraite (environ 60 ans) doit progressivement se rapprocher de l'âge légal de 65 ans, tout en maintenant la possibilité pour ceux ayant 40 années de cotisations d'accéder à une pension. Cette mesure vise à réduire la charge financière du système et à garantir la durabilité à long terme.

Le parlement des jeunes propose de:

- a) Relever le seuil de majoration de la pension proportionnelle, tout en ajoutant un plafond, afin d'inciter les travailleurs à prolonger leur carrière, les dernières années de cotisation valorisant fortement la pension.
- b) Créer un environnement de travail attractif pour les salariés expérimentés, afin de maintenir leur engagement dans la vie active.
- c) Permettre aux personnes ayant déjà 40 années de cotisations de réduire successivement leur taux d'activité jusqu'à ce qu'elles aient atteint l'âge légal de retraite de 65 ans, surtout s'ils souhaitent bénéficier des avantages mentionnés au point a)

7. Pensions et égalité femmes-hommes

Souligne que les femmes au Luxembourg perçoivent en moyenne des pensions 36 % inférieures à celles des hommes et représentent 80 % des bénéficiaires de la pension minimale. Cette situation accroît leur dépendance et les expose à la pauvreté à la retraite. Comparé à la moyenne européenne (25 %), le Luxembourg se situe parmi les pays avec les plus fortes inégalités, après Malte et les Pays-Bas.¹

Exige des mesures concrètes pour réduire ces écarts:

¹ <https://www.csl.lu/en/pensions/>

- a) Transparence salariale et publication obligatoire des salaires dans tous les secteurs pour détecter et corriger les discriminations.
- b) Promotion des femmes dans les postes à responsabilité et mise en place obligatoire de plans d'égalité dans les entreprises.
- c) Responsabilité de l'État : garantir des contributions minimales pour les femmes n'ayant pas pu travailler de manière continue, notamment pour la garde d'enfants ou les soins aux proches.

8. Lutter contre la pauvreté des seniors

- a. Demande la mise en place d'un programme ciblé d'aides financières destiné à soutenir les retraités qui sont exposés au risque de pauvreté, en particulier face à la hausse continue du coût de la vie. Selon des données de la chambre des salariés (CSL) en 2023 10,7%² étaient menacés de passer sous le seuil de pauvreté. ³
- b. Augmenter le montant minimum de la pension de 2 293,55 euros à 2 551 euros afin de refléter le budget de référence pour les seniors selon le STATEC.⁴

9. Sensibilisation et éducation financière des jeunes concernant les pensions.

Il est nécessaire d'attirer l'attention des jeunes sur le fonctionnement du système de retraite en intégrant le débat sur ce sujet ainsi qu'une explication complète de son fonctionnement dans tous les programmes scolaires du secondaire du pays.

Le Parlement des Jeunes réaffirme son engagement à œuvrer pour la création d'un système de retraite équitable, durable et tourné vers l'avenir. Avec ces recommandations, le Parlement des Jeunes cherche à améliorer la vie des cotisants et des retraités. Nous cherchons à optimiser un système complexe en fusionnant certains de ses secteurs et en diversifiant ses actifs, tout en promouvant des régimes de retraite complémentaires pour les jeunes et en nous efforçant de réduire le coût de la vie pour nos retraités. Nous appelons les décideurs politiques et la société civile à prendre en compte ces recommandations et à les

² <https://www.wort.lu/sponsoredcontent/die-rentenreform-und-ihre-folgen-braucht-luxemburg-eine-gerechtere-loesung/26581899.html>

³ <https://www.lessentiel.lu/de/story/luxemburg-unterhalb-der-armutsgrenze-fast-jeder-vierte-rentner-betroffen-103238569>

⁴ <https://statistiques.public.lu/fr/actualites/2023/stn29-budget-senior.html>



mettre en œuvre, afin d'améliorer la vie des nombreuses personnes qui dépendent de ce système.